



Sion, le 13 décembre 2010/nr

Madame La Conseillère d'Etat
Esther Weaber-Kalbermatten
Av. de la Gare 39
1951 Sion

Consultation sur le statut de la Castalie

Madame La Conseillère d'Etat, Madame, Monsieur,

Insieme Valais regroupe 320 familles et 19 frères et sœurs, parents de personnes mentalement handicapées.

Notre section du Valais Romand a été fondée en 1962. Elle organise des loisirs pour les enfants de nos membres. Les membres du comité composé exclusivement de parents, frères et sœurs s'activent dans la défense d'intérêts depuis sa création.

Voici nos remarques pour la consultation sur le statut de la Castalie :

La mission actuelle de la Castalie consiste à

«... offrir à toute personne (enfants et adultes) en situation de handicap mental ou polyhandicap, un cadre de vie et de formation adapté. L'établissement sert de relais pour les familles ...».

Actuellement le financement de la Castalie est assuré entièrement par le canton du Valais. Cette institution, qui s'occupe d'enfants et d'adultes, assure, entre autre, deux grands volets pour les familles de personnes lourdement handicapées.

- Les pensionnaires sont acceptés quel que soit l'accompagnement que le pensionnaire exige. Il faut savoir que les personnes polyhandicapées demandent bien souvent plus d'accompagnement.

- Cette institution, étant ouverte 365 jours par année, reste la seule à accueillir les enfants en cas d'urgence (maladie, accident) quelle que soit la période du placement.

Le risque avec le nouveau statut se situe au niveau du financement et les questions suivantes pourraient se poser pour les deux éléments précités :

- Vu le coût variable d'un pensionnaire à l'autre, n'y a-t-il pas un risque que l'on choisisse un handicapé « moins coûteux » ou « plus avantageux » ?
- Le contrat de prestations sera-t-il couvert à 100 % ? L'institution devra-t-elle organiser des lotos comme cela se passe dans d'autres institutions ?

Les frais inhérents aux situations d'urgence seraient-ils toujours couverts et n'y a-t-il pas le risque que le Conseil d'Administration fasse d'autres choix ?

Nous proposons de prévoir dans la composition du Conseil d'Administration **2 membres parents**. Un parent dont l'enfant est mineur et fréquente la Castalie et un dont l'enfant est adulte et qui fréquente également la Castalie. Leurs mandats devraient être **impérativement limités** pour éviter qu'ils siègent de nombreuses années. Nous sommes parents toute notre vie durant.

D'avance nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes et vous présentons, Madame La Conseillère d'Etat, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

insieme
Section Valais Romand
Nathalie Rey-Cordonier
Présidente



Copie à : insieme Suisse, Mme Christa Schönbächler, Berne